

ENVIRONNEMENT

Déchèteries de La Brède et Léognan
Passage en horaires d'été à partir de mai

LA BRÈDE	LÉOGNAN
Horaires particuliers	Horaires particuliers
Lundi: 14 h-18 h	Lundi: 14 h-18 h
Mardi: 14 h-18 h	Mardi: 8 h 30-12 h / 14 h-18 h
Mercredi: 8 h 30-12 h / 14 h-18 h	Mercredi: 8 h 30-12 h / 14 h-18 h
Jeudi: 8 h 30-12 h / 14 h-18 h	Jeudi: 8 h 30-12 h / 14 h-18 h
Vendredi: 8 h 30-12 h / 14 h-18 h	Vendredi: 14 h-18 h
Samedi: 8 h 30-12 h 30 / 14 h-18 h	Samedi: 8 h 30-12 h 30 / 14 h-18 h
Dimanche: 8 h 30-12 h 30	Dimanche: 8 h 30-12 h 30
Horaires professionnels	Horaires professionnels
Mardi: 8 h 30-12 h	Vendredi: 8 h 30-12 h

Les professionnels ne sont pas acceptés le week-end.
Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Les collectes (rappel) : Ordures ménagères: le vendredi - Bacs jaunes: le mardi.

Prochaines collectes déchets verts et encombrants:
Déchets verts: 3 juin, 7 octobre et 4 novembre 2025
Encombrants: 16 octobre 2025

Inscription obligatoire jusqu'à 16 h la veille du ramassage au **0 805 020 002**
ou par mail: **dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com**
ou **encombrants.montesquieu@groupenicollin.com**

Incivilités, dégradations...

De nombreuses incivilités récurrentes sont signalées depuis quelque temps (dépôts de déchets sauvages, papiers et canettes diverses abandonnés, mégots de cigarettes, nuisances nocturnes notamment sur la plaine des sports...) ainsi que des dégradations sur la zone de covoiturage.

La Municipalité, en relation directe avec la gendarmerie de Castres, reste très vigilante et dépose plainte aussi souvent que nécessaire.

Mairie d'Ayguemorte-les-Graves

20, avenue du Général de Gaulle 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone: 05 56 67 10 15 - Courriel: contact@ayguemortelesgraves.fr - Site: www.ayguemortelesgraves.fr

Imprimerie Au fil des pages à Saint-Selve - 06 72 08 30 37 - Ne pas jeter sur la voie publique

IMPRIMÉ SUR PAPIER 100 % RECYCLÉ



Mai 2025 - n° 288

Flash Info d'Ayguemorte-les-Graves

ÉDITO

Commémorations:

• **8 MAI à 11 h 30** - Place du souvenir - 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe - Lecture de textes par des enfants de la commune.
Pendant cette cérémonie, un temps fort sera consacré à l'hommage des victimes de l'esclavage colonial. Un moment convivial terminera cette commémoration.

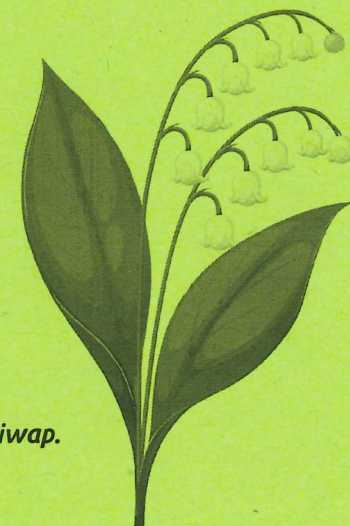
Café des élus - « LE MAIRE VIENT À VOTRE RENCONTRE » le samedi 10 mai entre 10 h et 12 h, route du Brassan / lotissement La Troude,
et le samedi 31 mai entre 10 h et 12 h : impasse Le Verger / rue du Châtaignier / lotissement l'Orée des Chênes.
Venez partager ce temps d'échanges !

NOUVEAU sur votre commune:

- **FOOD TRUCK O P'tits Potes**
Cuisine franco-vietnamienne
Tous les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30
Parking La Sablière.
Contact: 06 30 57 57 30 - miam@oppotes.com
- **LIBRAIRIE ITINÉRANTE « D'abord des livres »**
Le 2^e mardi de chaque mois de 16 h à 18 h 30.
Prochain rendez-vous le mardi 13 mai.

Voir plus d'informations sur notre application mobile Illiwap.

- Et toujours **« LES PETITS PLATS D'ÉRIC »**
Pizzas, plats traiteur
Tous les mardis de 17 h 30 à 21 h, parking La Sablière
Contact: 06 03 60 43 10 - eric.morand63@sfr.fr



Bien cordialement.

Le Maire et le Conseil municipal.

LES RESTOS DU CŒUR

Communiqué des Restos du Cœur (**en recherche urgente de bénévoles**) :

DEVENIR BÉNÉVOLE : envie de rejoindre les équipes bénévoles des Restos... un peu, beaucoup, passionnément? Contactez-nous :

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA GIRONDE
Ad33.ressources-benevoles@restosducoeur.org
Tél. 05 56 43 89 88

VIE ASSOCIATIVE

■ BIC DES GRAVES (Brigade d'Interventions Culturelles des Graves)

Communiqués :

• La VTT MONTESQUIEU revient le 17 mai !

À travers une randonnée festive, culturelle et caritative, coorganisée avec la BIC des Graves, les participants vont découvrir notre patrimoine viticole.

Parcours de 10 km, 30 km ou 55 km avec postes de restauration et animations musicales toute la journée et jusqu'à 21h.

Inscriptions participants et bénévoles sur : <https://lavttmontesquieu.fr/>

• VIDE-GRENIERS le dimanche 25 mai

Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 25 mai** pour le désormais traditionnel **vide-greniers FESTIF de la BIC**. Au programme de cette journée festive : marathon de concerts gratuits de 11 h à 17 h dans le cadre des **Scènes Croisées** en partenariat avec la **Rockscool Barbey**.

Cette année, petite nouveauté avec une **expo voitures** de l'association Quick N'Cox et de **motos** de l'association OSKC. Et toujours bar à huîtres le midi, grillades, etc. et bien entendu tous nos exposants !

Inscriptions d'ores et déjà ouvertes sur ce lien :

<https://bit.ly/VideGrenierBIC2025>

ou sur notre site Linktree : <https://linktr.ee/bicdesgraves>

DES MOBILES CONTRE UN ARBRE !



La Municipalité a décidé d'inscrire la commune à une nouvelle opération de recyclage des mobiles usagés. Il s'agit là d'un partenariat signé entre l'opérateur Orange et les Associations des maires et maires ruraux de Gironde.

En France, 100 millions de mobiles usagés dorment dans les tiroirs. Vous en avez aussi c'est sûr ! Cette initiative vise à atténuer l'impact environnemental de nos déchets électroniques en encourageant le recyclage des mobiles. En participant, vous contribuez à la réduction de l'empreinte carbone, à la valorisation de matériaux recyclés, et à la création d'emplois solidaires.

Les mobiles récupérés seront recyclés.

Vous trouverez sur la commune, deux boîtes de recyclage mises à disposition : une à la mairie, une à la salle de La Sablière.

Vous n'avez plus qu'à y déposer **mobiles, tablettes, accessoires mobiles (chargeurs, oreillettes...)**



Ainsi la commune pourra participer au Challenge « **Collect'mobile, un geste pour la ville** » jusqu'au 14 septembre 2025. En renvoyant un maximum de mobiles usagés, des arbres pour embellir notre espace public pourront être gagnés.

Nous comptons sur votre mobilisation. Merci.

ENVIRONNEMENT

Déjections canines/nuisances : RAPPEL

De nouvelles plaintes ont été reçues en mairie ces dernières semaines. Aussi, il nous a paru indispensable de rappeler les règles en matière de prévention des nuisances causées par les déjections canines et les conséquences pour les contrevenants.

« Crottes de chien », que dit la loi ?

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les territoires, la voie publique et par extension sur les trottoirs, les murets de propriétés privées, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.

Ces déjections sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts. Elles favorisent la prolifération de microbes et augmentent les risques de chutes.

L'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-7.6 de l'environnement placent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. En cas de constatation de non-respect de ces règles, les contrevenants pourraient être condamnés à une amende prévue par la loi.

Nous comptons sur votre civisme !